

PLAN D'ACTION
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

3	Engagements
4	Contexte
4	Définition du développement durable
5	Vision d'ensemble
5	Contenu du plan d'action
6	Personnel affecté à la mise en œuvre du plan d'action
6	Reddition de comptes
6	Plan d'action de développement durable 2022-2023

13 ANNEXE 1

Contribution du plan d'action à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

14 ANNEXE 2

Les 27 objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

ENGAGEMENTS

Les membres de la direction du Vérificateur général du Québec (VGQ) reconnaissent l'importance d'améliorer les pratiques de l'organisation dans la recherche d'un développement durable.

Pour cela, ils s'engagent à mener à bien et à contrôler la mise en œuvre du présent plan d'action de développement durable afin que le VGQ tende vers une gestion exemplaire des ressources. Le plan d'action de développement durable 2021-2022 se voulait une mise à jour du plan de transition 2020-2021 dans l'attente de la prochaine stratégie gouvernementale de développement durable. Afin de se conformer aux instructions inscrites au décret gouvernemental qui reporte la révision de la stratégie gouvernementale de développement durable au 27 octobre 2022 et à la directive qui l'accompagne, le plan d'action qui se terminait le 31 mars 2022 est prolongé jusqu'au 31 mars 2023.

Les membres de la direction encouragent l'ensemble des employés à prendre conscience de l'impact de leurs actions dans les domaines touchant le développement durable, dans le cadre de leurs activités professionnelles et personnelles, ainsi qu'à contribuer activement au développement durable à travers leur participation aux différentes actions proposées ci-après et leurs choix individuels.



La vérificatrice générale,

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice
Québec, juin 2022

CONTEXTE

Le présent plan d'action intègre les engagements du VGQ en matière de développement durable indiqués dans les documents suivants :

- ▶ Plan stratégique 2019-2023;
- ▶ Plan d'action de développement durable 2017-2020;
- ▶ Plan d'action de développement durable 2020-2021;
- ▶ Plan d'action de développement durable 2021-2022.

Il s'appuie sur :

- ▶ la *Loi sur le développement durable*;
- ▶ la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020;
- ▶ la Directive visant la mise à jour des plans d'action de développement durable – Année de prolongation 2022-2023;
- ▶ le *Guide pour la prise en compte des principes de développement durable* publié par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Il s'agit d'une prolongation du Plan d'action de développement durable 2021-2022 qui vise à poursuivre la réalisation des engagements déjà pris dans ce plan d'action. Certaines cibles ont été mises à jour.

DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En vertu de l'article 2 de la *Loi sur le développement durable*, le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

VISION D'ENSEMBLE

D'emblée, il faut reconnaître que la dimension économique du développement durable, évoquée dans la définition fournie plus haut, est au cœur des préoccupations du VGQ, autant dans ses activités d'audit qu'à l'intérieur de ses murs. Ainsi, il lui faut élargir sa perspective pour mieux intégrer les dimensions sociale et environnementale. L'idée directrice de ce plan d'action est donc de contribuer à la gestion du développement durable au sein des entités auditées et d'améliorer les pratiques de développement durable dans les bureaux du VGQ.

Il est possible de favoriser le développement durable principalement de deux façons :

- ▶ premièrement, et surtout, en intégrant davantage les questions relatives au développement durable aux décisions entourant la sélection, la planification et la réalisation des audits ainsi que les recommandations qui y sont liées;
- ▶ deuxièmement, en intégrant davantage les questions relatives au développement durable aux activités quotidiennes du VGQ.

Par ailleurs, comme le développement durable touche la société dans son ensemble et que relativement peu d'administrations ont créé un poste de commissaire au développement durable rattaché au VGQ, il est pertinent que celui-ci partage son expertise en matière de développement durable avec d'autres administrations.

CONTENU DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action vise l'atteinte de 11 objectifs organisationnels transversaux, qui concernent l'ensemble des employés du VGQ. Il est à noter que les objectifs B, D, E, F, I, J et K proviennent du Plan d'action de développement durable 2017-2020, alors que les objectifs A, C, G et H sont en lien direct avec des objectifs du Plan stratégique 2019-2023. L'atteinte de ces 11 objectifs sera favorisée par la mobilisation du personnel et par la mise en œuvre de 37 actions. Les objectifs, leurs indicateurs, leurs cibles ainsi que les actions qui contribueront à l'atteinte d'un ou de plusieurs objectifs sont présentés dans le tableau synoptique de la page 7.

Ces objectifs ont été choisis, entre autres, après une démarche de prise en compte des principes de développement durable. Pour chacun des 11 objectifs, l'annexe 1 indique à quel objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 il contribue et sur quels principes de développement durable il repose. L'annexe 2 présente les 27 objectifs de la Stratégie en précisant ceux auxquels le VGQ ne contribue pas.

PERSONNEL AFFECTÉ À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION




Le Groupe de travail en développement durable encadre l'ensemble des activités reliées au développement durable, notamment la mise en œuvre du plan d'action et son suivi.

REDDITION DE COMPTES

La reddition de comptes quant au suivi des indicateurs, au respect des échéances et à l'atteinte des objectifs du plan d'action fera l'objet d'une section distincte du rapport annuel de gestion du VGQ.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022-2023

Le contenu du Plan d'action de développement durable 2022-2023 est résumé dans le tableau synoptique présenté à la page suivante.

INDICATEURS	CIBLES	ACTIONS	ÉCHÉANCES	RESPONSABLES DES ACTIONS
Objectif¹ A : Réaliser des interventions porteuses de développement durable				
1. Pourcentage de rapports d'audit de performance dans lesquels la commissaire au développement durable formule ses observations, excluant ses propres rapports ²	1.1 30 % par année à compter de 2019-2020	1. Réaliser les actions nécessaires pour atteindre la cible de cet indicateur du Plan stratégique 2019-2023 du VGQ	En continu	CDD
				
2. Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action portant sur les modes d'intervention de la commissaire au développement durable ²	2.1 Déploiement du plan d'action à compter de 2020-2021	2. Réaliser les actions nécessaires pour atteindre la cible de cet indicateur du Plan stratégique 2019-2023 du VGQ	En continu à partir d'avril 2020	CDD
				
3. Dépôt à l'Assemblée nationale d'un rapport de vigie sur l'élaboration de la nouvelle stratégie gouvernementale de développement durable ²	3.1 1 rapport par année d'ici la publication de la nouvelle stratégie	3. Réaliser les actions nécessaires pour atteindre la cible de cet indicateur du Plan stratégique 2019-2023 du VGQ	En continu	CDD
				
Objectif¹ B : Soutenir le développement continu de l'expertise du personnel, en particulier en matière de développement durable				
1. Nombre moyen de jours de formation par employé (dans tous les domaines)	1.1 6 jours par année	4. Proposer annuellement un plan de formation	En continu	DRH
2. Proportion des nouveaux employés qui reçoivent une formation en développement durable	2.1 95 %	5. Offrir une formation en développement durable à tous les nouveaux employés	En continu	DCDD (DRH en collaboration)

1. Dans le présent plan d'action, le terme « objectif » réfère au terme « action » selon la terminologie utilisée dans le *Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable*.


2. Cet indicateur et les cibles qui y sont associées proviennent du Plan stratégique 2019-2023 du VGQ. Leur suivi est effectué dans le cadre du suivi du plan stratégique, et les résultats obtenus sont indiqués dans le suivi du présent plan d'action de développement durable.

INDICATEURS	CIBLES	ACTIONS	ÉCHÉANCES	RESPONSABLES DES ACTIONS
3. Proportion des auditeurs de performance ayant suivi une formation sur l'intégration du développement durable dans leurs travaux	3.1 Au moins 90 % par année	6. Effectuer un suivi semestriel du nombre d'auditeurs de performance qui ont suivi la formation en développement durable	En continu	GTDD et CPRR
		7. Collaborer à la préparation et à la présentation de la formation « Principes de base de la vérification en audit de performance » pour le volet portant sur le développement durable	En continu	CDD (DSOAP en collaboration)
4. Nombre d'activités de sensibilisation au développement durable réalisées auprès des employés	4.1 4 activités par année	8. Réaliser des activités de sensibilisation auprès des employés (capsules d'information, communications sur le présent plan d'action, etc.)	En continu	GTDD
	4.2 3 dîners du développement durable (D3) par année, avec un taux de participation d'au moins 20 %			
Objectif¹ C : Offrir un environnement de travail sain, mobilisant et accessible				
1. Pourcentage de mobilisation du personnel permettant de maintenir la certification Employeur remarquable ²	1.1 2019-2020 : 75 % 2021-2022 : 75 %	10. Réaliser les actions nécessaires pour atteindre la cible de cet indicateur du Plan stratégique 2019-2023 du VGQ, dont un sondage tous les deux ans	Réalisé en 2021-2022	DRH
		11. Déployer la politique et la directive concernant le télétravail	En continu	DRH
2. Certification Entreprise en santé ²	2.1 Obtention de la certification d'ici le 31 mars 2023 ³	12. Maintenir un comité consultatif de gestion	En continu	CODIR
		13. Réaliser les actions nécessaires pour atteindre la cible de cet indicateur du Plan stratégique 2019-2023 du VGQ	En continu d'ici le 31 mars 2023	CCG
		14. Maintenir un service d'assistance en ergonomie, un programme de vaccination contre la grippe et un programme d'aide aux employés	En continu	DRH

1. Dans le présent plan d'action, le terme « objectif » réfère au terme « action » selon la terminologie utilisée dans le *Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable*.

2. Cet indicateur et les cibles qui y sont associées proviennent du Plan stratégique 2019-2023 du VGQ. Leur suivi est effectué dans le cadre du suivi du plan stratégique, et les résultats obtenus sont indiqués dans le suivi du présent plan d'action de développement durable.

3. L'échéance de cette cible dépasse la portée du présent plan d'action, mais elle est indiquée compte tenu de son importance et sera conservée dans le prochain plan d'action.

INDICATEURS	CIBLES	ACTIONS	ÉCHÉANCES	RESPONSABLES DES ACTIONS
3. Nombre d'employés travaillant dans les bureaux situés à l'extérieur de Montréal et de Québec ²	3.1 En fonction du bilan du projet pilote	15. Réaliser les actions nécessaires pour atteindre la cible de cet indicateur du Plan stratégique 2019-2023 du VGQ	En continu	GTER
				
Objectif¹ D : Appuyer les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale et de commerce équitable				
1. Don moyen recueilli par employé lors de la campagne d'Entraide	1.1 Augmentation de 2 % par année	16. Participer à la campagne d'Entraide en intégrant des activités toute l'année	En continu	Responsables de la campagne d'Entraide
2. Nombre d'organismes communautaires ou d'entreprises d'économie sociale et de commerce équitable que le VGQ encourage de manière concrète	2.1 Au moins 5 organismes par année	17. Répertorier les biens excédentaires dans les bureaux du VGQ, les soumettre au processus de déclaration du CAG et, lorsqu'ils ne trouvent pas preneur ou que leur valeur de revente est inférieure aux frais estimés pour en disposer, les proposer à des organismes communautaires ou à des entreprises d'économie sociale	En continu	DRFM
		18. Répertorier les organismes, déterminer les moyens concrets pour les encourager et informer les employés des résultats	En continu	DRFM et GTDD
		19. Poursuivre l'achat de café équitable	En continu	AEVG
Objectif¹ E : Coopérer avec d'autres intervenants du secteur public en matière de développement durable aux niveaux national et international, en particulier avec la Francophonie				
1. Nombre d'interventions de la commissaire au développement durable auprès d'autres intervenants du secteur public pour expliquer la nature de ses travaux	1.1 2 interventions par année	20. Donner suite aux invitations pour ce faire	En continu	CDD
		21. Donner une formation en développement durable aux boursiers de la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation, soit la formation pour les nouveaux employés (action 5 de l'objectif B)	En continu	CDD

1. Dans le présent plan d'action, le terme « objectif » réfère au terme « action » selon la terminologie utilisée dans le *Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable*.

2. Cet indicateur et les cibles qui y sont associées proviennent du Plan stratégique 2019-2023 du VGQ. Leur suivi est effectué dans le cadre du suivi du plan stratégique, et les résultats obtenus sont indiqués dans le suivi du présent plan d'action de développement durable.

INDICATEURS	CIBLES	ACTIONS	ÉCHÉANCES	RESPONSABLES DES ACTIONS
Objectif¹ F : Renforcer la participation à la vie culturelle				
1. Nombre d'œuvres d'art québécoises mises en valeur dans les bureaux de Québec et de Montréal	1.1 Au moins 5 œuvres d'art exposées par année	22. Demeurer inscrit à des organismes qui louent des œuvres d'art et y emprunter des œuvres québécoises pour les bureaux de Québec et de Montréal	En continu	DRFM
Objectif¹ G : Mieux faire connaître les travaux du VGQ afin de favoriser la participation publique au contrôle des politiques et des mesures gouvernementales				
1. Mise en œuvre d'un plan de communication visant à augmenter la visibilité et l'accessibilité des travaux du Vérificateur général ²	1.1 Déploiement du plan de communication à compter de 2020-2021	23. Réaliser les actions nécessaires pour atteindre la cible de cet indicateur du Plan stratégique 2019-2023 du VGQ	En continu à compter d'avril 2020	DCOM
2. Pourcentage de la population qui connaît la raison d'être du Vérificateur général ²	2.1 Augmentation de 5 % par rapport à 2019-2020, d'ici le 31 mars 2023 ³	24. Réaliser les actions nécessaires pour atteindre la cible de cet indicateur du Plan stratégique 2019-2023 du VGQ	31 mars 2023	DCOM
Objectif¹ H : Réduire les impressions à l'interne				
1. Quantité de papier consommée ²	1.1 Réduction par rapport à l'année de référence 2018-2019 : 2019-2020 : 20 % 2020-2021 : 30 % 2021-2022 : 40 % 2022-2023 ³ : 50 %	25. Réaliser les actions nécessaires pour atteindre la cible de cet indicateur du Plan stratégique 2019-2023 du VGQ	En continu	DRFM

1. Dans le présent plan d'action, le terme « objectif » réfère au terme « action » selon la terminologie utilisée dans le *Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable*.

2. Cet indicateur et les cibles qui y sont associées proviennent du Plan stratégique 2019-2023 du VGQ. Leur suivi est effectué dans le cadre du suivi du plan stratégique, et les résultats obtenus sont indiqués dans le suivi du présent plan d'action de développement durable.

3. L'échéance de cette cible dépasse la portée du présent plan d'action, mais elle est indiquée compte tenu de son importance et sera conservée dans le prochain plan d'action.

INDICATEURS	CIBLES	ACTIONS	ÉCHÉANCES	RESPONSABLES DES ACTIONS
Objectif¹ I : Améliorer la réduction et la récupération des matières résiduelles				
1. Réduction de la quantité de déchets par employé	1.1 Réduction de 4 % en 2021-2022 par rapport à 2019-2020	26. Déterminer les matières qui pourraient être mieux récupérées et faire des activités de sensibilisation pour améliorer la réduction des déchets et augmenter le taux de récupération des matières résiduelles	En continu	DRFM et GTDD
2. Reconnaissance du programme ICI on recycle +	2.1 Maintien du niveau Performance + pour le bureau de Québec lors du renouvellement en juillet 2022 ³	27. Trouver les pistes d'amélioration possibles et les critères qui demandent plus de vigilance, selon le programme ICI on recycle +, pour orienter les activités à mettre en œuvre	En continu	DRFM et GTDD
	2.2 Obtention de la certification Performance pour le bureau de Montréal en juillet 2022 ³	28. Définir les bonnes pratiques en matière de réduction/réemploi ⁴ recyclage/valorisation ⁵ des différentes catégories ⁶ de matières résiduelles des bureaux de Québec et de Montréal, et partager l'information	En continu	DRFM et GTDD
		29. Recenser et mettre en œuvre les pratiques requises pour l'obtention de la certification ICI on recycle + pour le bureau de Montréal	En continu	DRFM et GTDD
Objectif¹ J : Favoriser les déplacements écoresponsables				
1. Pourcentage de voitures louées qui respectent les exigences environnementales du VGQ	1.1 95 % chaque année	30. Appliquer les directives pour favoriser les déplacements professionnels écoresponsables	En continu	DRFM
		31. Prendre connaissance des raisons justifiant les locations de voitures qui ne respectent pas les exigences environnementales et, au besoin, faire de la sensibilisation s'il n'y a pas de justification	En continu	DRFM
		32. Donner des informations sur les déplacements écoresponsables aux employés	En continu	DRFM et GTDD

1. Dans le présent plan d'action, le terme « objectif » réfère au terme « action » selon la terminologie utilisée dans le *Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable*.

3. L'échéance de cette cible dépasse la portée du présent plan d'action, mais elle est indiquée compte tenu de son importance et sera conservée dans le prochain plan d'action.

4. Exemples de mesures de réduction/réemploi : maintien de l'impression recto verso, achat de papier recyclé postconsommation, accès à de la vaisselle réutilisable, etc.

5. Exemples de mesures de recyclage/valorisation : récupération du papier, du plastique, des contenants consignés, des équipements informatiques, etc.

6. Catégories : fibres, plastique, verre, métal, bois, textile, matières putrescibles et autres.

INDICATEURS	CIBLES	ACTIONS	ÉCHÉANCES	RESPONSABLES DES ACTIONS
2. Pourcentage de réservations dans des hôtels inscrits dans le répertoire des tarifs préférentiels hôteliers du CAG qui sont reconnus par les programmes de reconnaissance en développement durable	2.1 80 % chaque année ⁷	33. Prendre connaissance des raisons justifiant les locations de chambres qui ne respectent pas les exigences environnementales et, au besoin, faire de la sensibilisation s'il n'y a pas de justification. L'action 32 s'applique également à cet indicateur	En continu	DRFM
3. Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action portant sur les déplacements écoresponsables	3.1 Dépôt d'un plan d'action d'ici le 31 mars 2023	34. Analyser la situation et élaborer un plan d'action en cohérence avec les orientations gouvernementales	31 mars 2023	GTDD (DRFM en collaboration)
	3.2 Déploiement du plan d'action à compter d'avril 2023	35. Mettre en œuvre les actions déterminées dans le plan d'action	En continu à compter d'avril 2023	GTDD
Objectif¹ K : Faire des achats écoresponsables				
1. Pourcentage des achats qui respectent les exigences environnementales du VGQ précisées dans sa directive sur les réunions organisationnelles et sa directive concernant l'acquisition et la disposition de biens	1.1 95 % des achats annuels en papier fin	36. Appliquer les exigences environnementales dans les politiques et directives concernant les achats	En continu	DRFM
	1.2 95 % des acquisitions annuelles en équipement informatique	37. Prendre connaissance des raisons justifiant les achats qui ne respectent pas les exigences environnementales et, au besoin, faire de la sensibilisation s'il n'y a pas de justification	En continu	DRFM
	1.3 95 % des événements organisationnels respectant au moins 75 % des exigences			
AEVG Association des employés du VGQ	CPRR Conseiller en planification des ressources et reddition de comptes organisationnelle	DRH Direction des ressources humaines		
CAG Centre d'acquisitions gouvernementales	DCDD Direction de la commissaire au développement durable	DSOAP Direction du soutien aux opérations en audit de performance		
CCG Comité consultatif de gestion	DCOM Direction des communications	GTDD Groupe de travail en développement durable		
CDD Commissaire au développement durable	DRFM Direction des ressources financières et matérielles	GTER Groupe sur le travail en région		
CODIR Comité de direction				

1. Dans le présent plan d'action, le terme « objectif » réfère au terme « action » selon la terminologie utilisée dans le *Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable*.

7. Dans certaines régions, il n'y a pas d'hôtels faisant partie du programme de reconnaissance en développement durable.

ANNEXE 1 Contribution du plan d'action à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

OBJECTIFS	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LESQUELS L'OBJECTIF REPOSE
Objectif A Réaliser des interventions porteuses de développement durable	1.2 et 1.4 activité incontournable 2	Efficacité économique Accès au savoir Partenariat et coopération intergouvernementale
Objectif B Soutenir le développement continu de l'expertise du personnel, en particulier en matière de développement durable	1.4	Accès au savoir Subsidiarité
Objectif C Offrir un environnement de travail sain, mobilisant et accessible	5.1, 5.2 et 6.2	Santé et qualité de vie Prévention
Objectif D Appuyer les activités des organismes communautaires, des entreprises d'économie sociale et de commerce équitable	4.2	Équité et solidarité sociale Production et consommation responsables
Objectif E Coopérer avec d'autres intervenants du secteur public en matière de développement durable aux niveaux national et international, en particulier avec la Francophonie	1.6	Accès au savoir Partenariat et coopération intergouvernementale
Objectif F Renforcer la participation à la vie culturelle	1.5 activité incontournable 3	Protection du patrimoine culturel Production et consommation responsables
Objectif G Mieux faire connaître les travaux du VGQ afin de favoriser la participation publique au contrôle des politiques et des mesures gouvernementales	1.3	Participation et engagement Accès au savoir
Objectif H Réduire les impressions à l'interne	1.1 activité incontournable 1	Protection de l'environnement Production et consommation responsables
Objectif I Améliorer la réduction et la récupération des matières résiduelles	1.1 activité incontournable 1	Protection de l'environnement Production et consommation responsables
Objectif J Favoriser les déplacements écoresponsables	1.1, 7.1 et 8.3 activité incontournable 1	Protection de l'environnement Production et consommation responsables
Objectif K Faire des achats écoresponsables	1.1 et 2.2 activité incontournable 1	Protection de l'environnement Production et consommation responsables

ANNEXE 2 Les 27 objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

-
- 1.1** Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

 - 1.2** Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

 - 1.3** Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales

 - 1.4** Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

 - 1.5** Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

 - 1.6** Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

 - 2.1¹** Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

 - 2.2** Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec

 - 2.3¹** Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

 - 2.4¹** Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable

 - 2.5¹** Aider les consommateurs à faire des choix responsables

 - 3.1¹** Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité

 - 3.2¹** Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société

 - 4.1¹** Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

 - 4.2** Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

 - 4.3¹** Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

 - 5.1** Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

 - 5.2** Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

 - 6.1¹** Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire

 - 6.2** Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

 - 6.3¹** Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités

 - 6.4¹** Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels

 - 7.1** Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi et aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables

7.2¹ Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES

8.1¹ Améliorer l'efficacité énergétique

8.2¹ Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise

8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES

1. Ces objectifs n'ont pas été retenus essentiellement parce que la mission de l'organisation ne lui permet pas de contribuer à leur atteinte dans ses activités quotidiennes. Toutefois, les travaux d'audit du VGQ lui permettent de contribuer à l'ensemble des objectifs de la Stratégie.



PLAN D'ACTION
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2022-2023

